



contrat de quartier durable
MAGRITTE
durzaam wijkcontract

APPEL À PROJET STREET ART



contrats de
quartiers durables
duurzame
wijkcontracten
.brussels





contrat de quartier durable
MAGRITTE
duurzaam wijkcontract

CONTEXTE GÉNÉRAL

Dans le cadre du Contrat de quartier durable Magritte (CQD), la commune de Jette lance le présent appel en vue de la réalisation d'une fresque monumentale participative sur le site Esseghem.

La fresque couvrira la façade sud de l'immeuble Esseghem 2 située rue Jules Lahaye 286 à 290 à 1090 Jette. Il s'agit d'un bâtiment faisant partie d'un groupement de logements sociaux appartenant à la S.C.R.L. LOJEGA, société immobilière de service public. La surface du mur est d'environ 500 m².

OBJET

La mission du présent marché porte sur le projet VAL04 du pôle « vers la vallée » du programme du Contrat de Quartier Durable Magritte : « Intervention artistique participative »

(Contrat de quartier durable Magritte : www.cqd-magritte-dw.be)

Dans le cadre de la revitalisation du pôle « vers la vallée », c'est également l'ensemble des espaces verts du site Esseghem qui seront réaménagés en un parc public mêlant programmes écologique, récréatif et de mobilité douce. L'objectif de cette opération est de désenclaver le site tout en créant des espaces publics.

(voir annexe : plan de réaménagement du site Esseghem)

L'intervention artistique, sous forme de fresque monumentale, doit offrir au périmètre un vrai signal identitaire. L'emplacement du pignon lui confère une position centrale, visible depuis la rue Jules Lahaye. Ce positionnement de choix participe au désenclavement du quartier en attirant les promeneurs vers le site. C'est un appel aux habitants du quartier vers les futurs espaces publics qui y seront créés.

En plus de son rôle identitaire et de désenclavement du site Esseghem, la fresque peut intégrer dans sa proposition les thématiques ci-dessous du CQD Magritte :

- Les femmes dans l'espace public
- La cohésion sociale
- La mobilité douce
- La gestion durable de l'eau
- La propreté dans l'espace publique
- Les nouvelles infrastructures du site Esseghem
- Une touche de surréalisme peut-être introduite

Les techniques utilisées pour la réalisation de la fresque peuvent être celles habituellement utilisées pour le street-art (bombes, pochoir, etc.) pour autant qu'elles soient adaptées au support pictural, qu'elles se conforment aux normes de sécurité et qu'elles garantissent une durée de vie de 10 années. Une attention particulière sera portée au bas du bâtiment pour permettre un nettoyage adapté.

La mission s'inscrivant dans un contrat de quartier durable, elle devra respecter le programme et les délais du Contrat de Quartier Durable Magritte approuvé par le Gouvernement régional en date du 05 juillet 2018 (8ème série). La commande de la fresque devra être passée pour le 29/03/2024 au plus tard afin de pouvoir bénéficier du subside du Contrat de quartier durable.

L'appel à projet concerne une mission complète pour la réalisation de la fresque depuis l'élaboration de l'esquisse du concours à la réalisation de l'œuvre sur le mur. La préparation du mur, l'achat ou la location du matériel et des équipements nécessaires à la bonne réalisation de la mission sont également la responsabilité de l'artiste et compris dans l'enveloppe qui lui est allouée

L'enveloppe allouée pour la mission est forfaitaire et fixée à 75.000 € TVAC





contrat de quartier durable
MAGRITTE
duurzaam wijkcontract

Les candidats transmettront leur candidature au plus tard pour le dimanche 14 janvier 2024 minuit.

Constitution du dossier de candidature :

- Coordonnées de l'artiste/du collectif : Nom/Prénom, Statut (volontaire, indépendant, RPI, ASBL ou autre) ;
- Dénomination de l'artiste/du collectif, forme juridique, objet social, mission, adresse du siège social, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail, coordonnées bancaires ;
- Nom du ou des projet(s) ;
- Un montage photo (mockup) de la fresque sur le mur.
- Note explicative du ou des projet(s) intégrant(s) :
 - *Le choix de la thématique*
 - *La manière dont l'œuvre s'intègre au sein du site Esseghem et participe au désenclavement de celui-ci.*
 - *La manière dont l'œuvre valorise l'environnement architectural, urbanistique, culturel et social de l'endroit.*
 - *L'originalité du projet*
 - *Les techniques utilisées (de préférence l'utilisation de matériaux écologiques) ;*
- Note explicative de la mise en œuvre du projet intégrant :
 - *Fiche technique de la réalisation du mur (analyse/ préparation du mur exposé nord, choix de peinture/ matériaux, choix de l'échafaudage/nacelle, choix des partenaires professionnels) ;*
 - *Ventilation budgétaire du forfait de 75.000 € TVAC pour la mission (honoraires, matériel, nacelle, préparation du mur, ...)*
 - *Planning pour l'entièreté de la mission (depuis la finalisation de l'esquisse à l'inauguration de la fresque).*
- Dossier sur l'artiste/collectif :
 - *Un Portfolio. Si les créations ne sont pas des fresques urbaines, fournir également des visuels de projets inspirant l'artiste/le collectif*
 - *minimum 1 référence pouvant évaluer la capacité de réaliser une fresque monumentale (surface minimum 150 m²)*
 - *minimum 1 référence pouvant évaluer la capacité de travailler en hauteur (la référence peut concerner tout type de projet nécessitant de travailler en hauteur et peut être la même que celle pour la superficie).*
 - *Permis nacelle*

**Le dossier doit être envoyé par mail à l'adresse :
cqd-dw@jette.brussels**

Les candidats recevront un accusé de réception du dossier.
Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en compte.

Pour recevoir des informations complémentaires, contactez :

Service Contrat de Quartier Durable - Aurore Rousseau
cqd-dw@jette.brussels, arouseau@jette.brussels
GSM : 0490/52.26.32 - Tél : 02/423.13.89





contrat de quartier durable
MAGRITTE
duurzaam wijkcontract

MISSIONS DE L'ARTISTE/DU COLLECTIF

- Conception et mise en œuvre du projet : 1 fresque de 500 m² ;
- Analyse de la faisabilité relative au site mural ;
- Budgétisation ;
- Organisation de réunions programmées avec des représentants de la commune ;
- Participation à des événements dans le cadre du CQD Magritte afin de promouvoir le projet ;
- Coordination en matière de logistique ;
- Coordination du chantier ;
- Gestion du calendrier de travail
- Gestion des artistes /du collectif.
- Coordination, paiement et réalisation du chantier de préparation du mur (y compris le matériel, la location de la nacelle, ...)
- Gestion du chantier et réalisation de la fresque.

SÉLECTION DU LAURÉAT

Après analyse des candidatures, un jury présidé par Claire Vandevivere, Bourgmestre de Jette, composé de représentants de la commune de Jette et de LOJEGA, du pouvoir subsidiant et d'un expert externe, sélectionnera 2 à 3 œuvres sur base des critères suivants :

- Le concept général ;
- Les intentions du projet et l'intégration d'une ou plusieurs thématiques du CQD et du site Esseghem ;
- La qualité esthétique ;
- L'adéquation de l'œuvre avec l'environnement urbain et social du quartier;
- La capacité de l'artiste/du collectif à travailler dans des espaces publics sur des formats monumentaux, (avoir le permis nacelle) ;
- La faisabilité technique concernant la réalisation et la durabilité de l'œuvre ;
- La fresque apposée sur le mur ne devra pas être de nature choquante, contraire aux bonnes mœurs, dégradante pour l'image de la commune ou de nature politique ;
- Originalité.



contrat de quartier durable
MAGRITTE
duurzaam wijkcontract

Dans un second temps, les habitants du périmètre du Contrat de Quartier sélectionneront l'œuvre lauréate parmi les œuvres présélectionnées. A cette occasion, les artistes présélectionnés pourront transmettre un document explicatif de leur œuvre à destination de la population (capsule video, affiche explicative, ...). La commune de Jette se réserve néanmoins le droit de ne retenir aucun projet, de demander des compléments d'informations, voire d'annuler le projet si les propositions ne répondent pas aux attentes.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Le budget pour la mission est une enveloppe forfaitaire fermée fixée à 75.000 euros TVAC qui comprend l'ensemble des frais/coûts liés à la réalisation de la fresque notamment :

- Les honoraires de l'artiste/du collectif ;
- Les frais de l'artiste/du collectif (notamment pour les matériaux utilisés, frais de déplacement, les éventuels frais de séjour, le montage et le démontage du chantier, la protection du chantier, y compris les équipements, les frais de l'assurance et le catering),
- Les honoraires de nuit ;
- La préparation du mur (nettoyage, pose de la sous-couche d'accroche/primer), la location de l'échafaudage/nacelle.
- La cession des droits sur l'œuvre et sa reproduction au profit de la commune de Jette dans les limites de la loi ;
- La présence et participation de l'artiste à des événements participatif dans le cadre du CQD Magritte.

Le budget total est ventilé de manière suivante :

- Un acompte de 13.000 € à l'approbation du projet final pour couvrir l'achat du matériel, des frais de logement, de catering et de déplacement.
- Un acompte de 50% des frais de préparation du mur sur base d'une facture d'acompte fournie par l'artiste accompagnée de la facture d'acompte des entreprises concernées.
- Une facture intermédiaire à la fin de la préparation du mur fournie par l'artiste et accompagnée des factures de l'entreprise concernée
- La facture finale à la réception de l'ouvrage.

Délais de paiement et envoi des déclarations de créance et factures :

La commune dispose d'un délai de 30 jours pour vérifier la déclaration de créance accompagnée des pièces justificatives (factures entreprises, avant-projet, ...) transmise par l'artiste/collectif . Après validation, elle dispose de 30 jours pour payer la facture correspondante.

Les déclarations de créance et factures doivent être transmises par e-mail (mentionnant les références du dossier (CQD Magritte/VAL04) et les postes intégrés) à :

A : compta.1090@jette.brussels

Cc : arousseau@jette.brussels, amassart@jette.brussels

DROITS SUR L'ŒUVRE

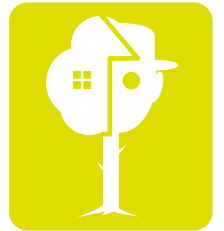
La commune s'engage à demeurer attentive à la conservation de l'œuvre pendant 10 ans, mais n'assume néanmoins aucune responsabilité du chef de détérioration volontaire ou involontaire qui pourrait survenir. Elle n'assume aucune obligation en terme de maintien de l'intégrité de l'œuvre.

L'œuvre devant être originale, l'artiste assumera toute responsabilité en cas de contestation d'un tiers et garantira la commune de Jette de toute revendication d'un tiers qui estimerait que ses droits intellectuels ont été violés. Ces conditions seront formalisées dans une convention entre l'artiste/le collectif et la commune de Jette.

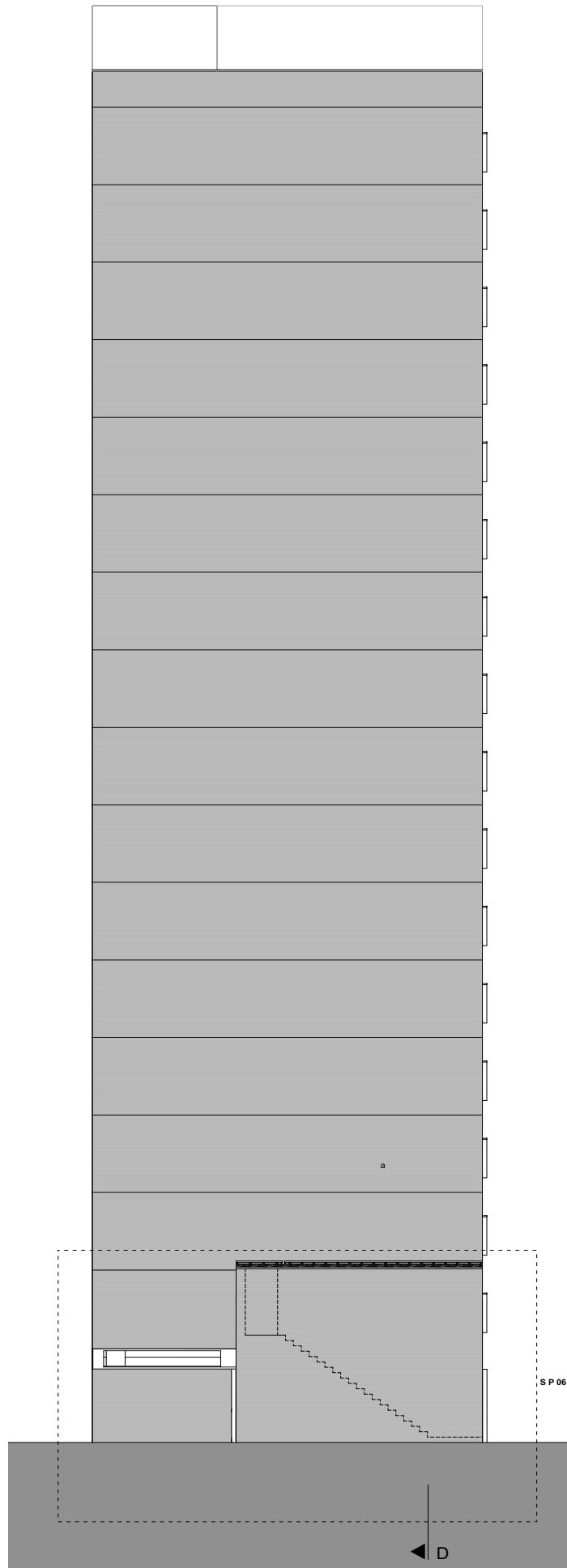
Le transfert de la propriété de l'œuvre (œuvre et droits d'auteurs) de l'artiste aux pouvoirs adjudicateurs aura lieu le jour de la notification de la sélection de l'œuvre à l'artiste

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

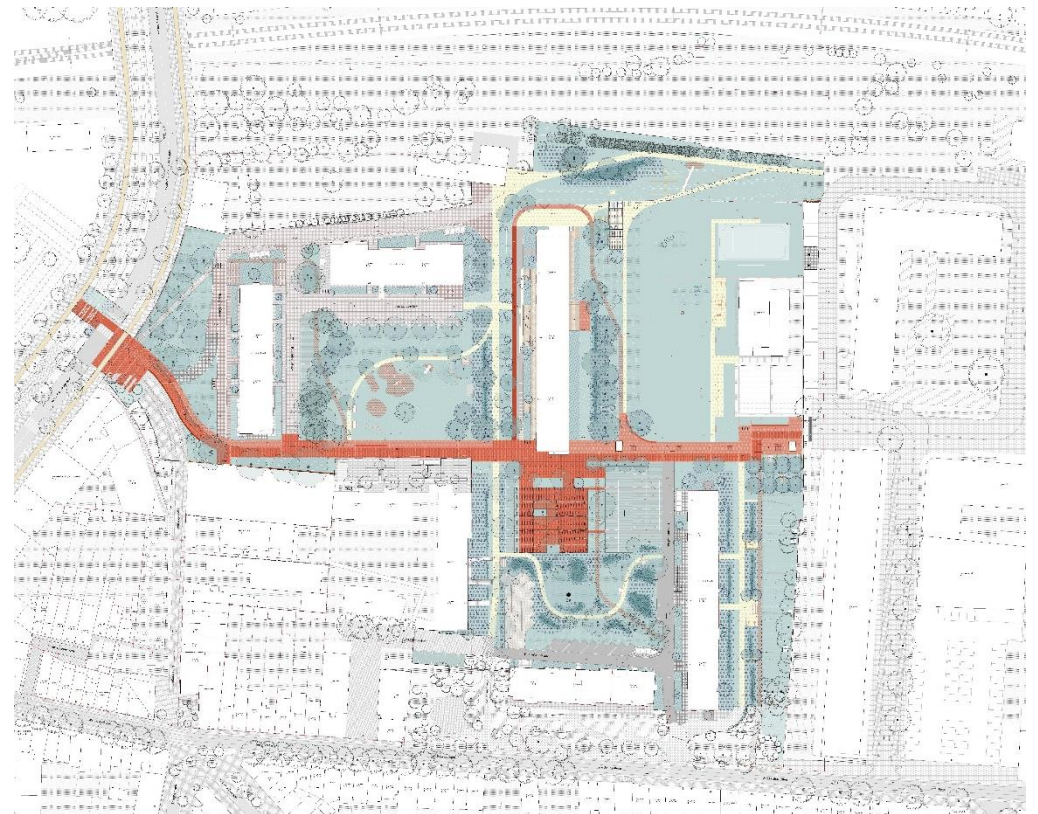
- Lancement de l'appel à projets : 1^{er} décembre 2023 ;
- Envoi des candidatures : au plus tard le dimanche 14 janvier 2024 minuit ;
- Présélection par le jury : la semaine du 29 janvier 2024 ;
- Sélection du/des lauréat(s) les habitants du périmètre du Contrat de Quartier : au plus tard le 15 février 2024 ;
- Réalisation de la fresque : inauguration à partir du 15 juin (en fonction de la météo).



contrat de quartier durable
MAGRITTE
durzaam wijkcontract

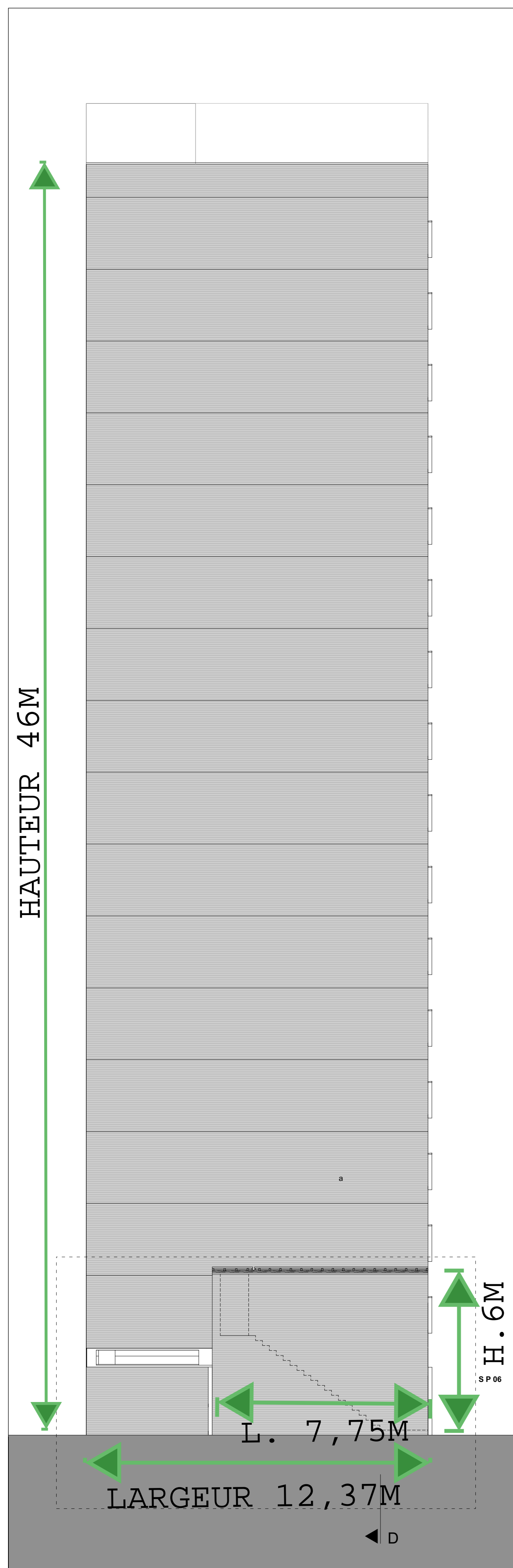


Annexe 1 : Situation existante et projetée









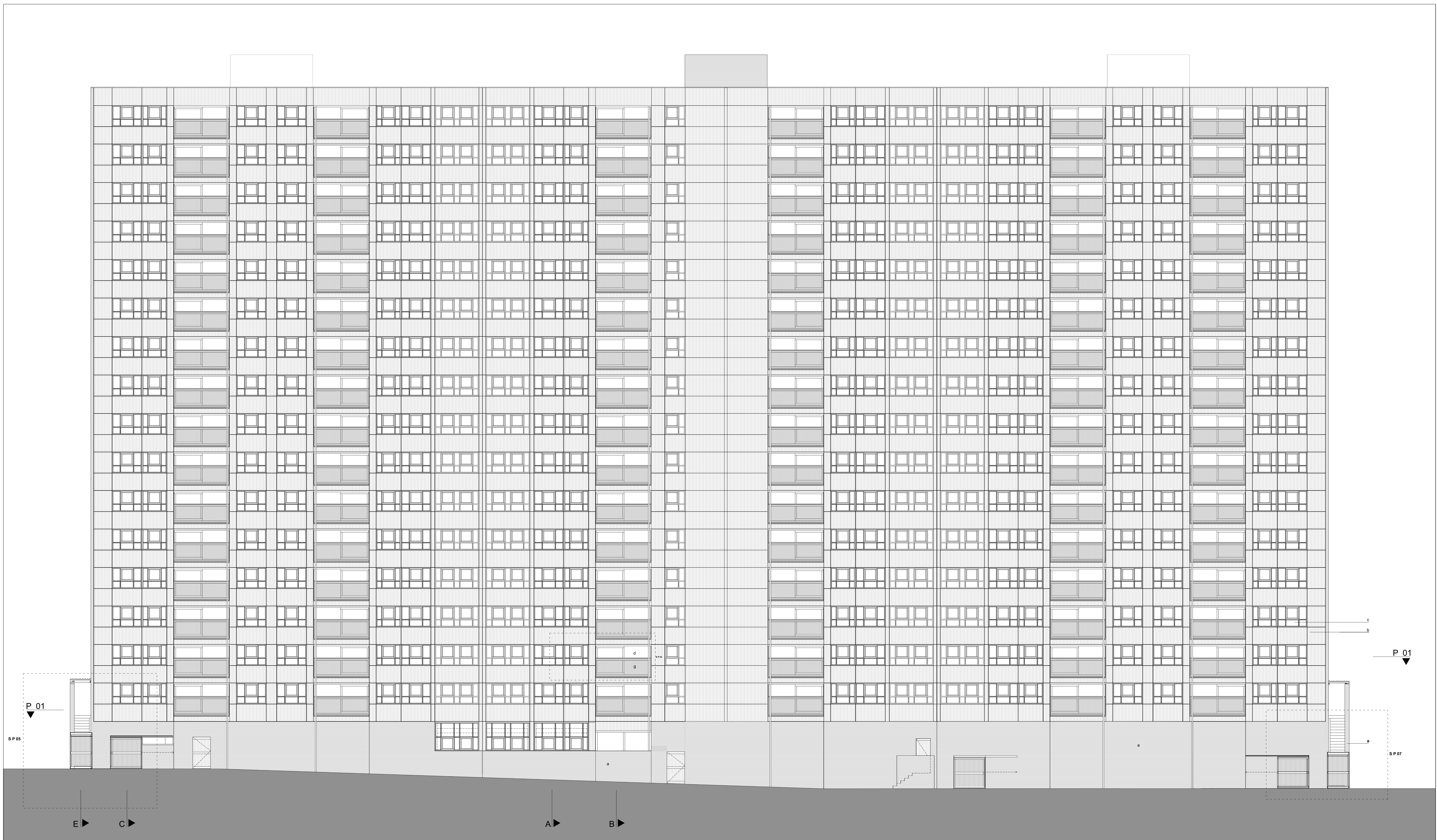
HAUTEUR 46M

H. 6M

L. 7,75M

LARGEUR 12,37M

élévation sud
gevelopstand zuid



élévation est
gevelopstand oost

MATERIAUX	MATERIALEN
a - briques	a - baksteen
b - bardage ondulé	b - bekleding golfplaat
c - chapeau bois	c - houten nok
d - profilés acier galvanisé	d - gegalvaniseerd staal profiel
f - dalle terrasse	f - terrasplaat
g - grille acier galvanisé	g - gegalvaniseerd staal rooster
h - béton	h - beton

légende
bijlschrift

ADJUDICATION AANBESTEDING	
renovation de la façade Est, traitement du sous-sol et rénovation de la toiture de l'immeuble renovatie van de oostgevel, behouding van de onderbouw en renovatie van het dak van het gebouw	
résidence Essoghem 2 Julius Lahayestraat 286/290 1050 Brussel	
maître de l'ouvrage :	SC « Le Foyer Settos » 282 rue Jules Lahaye Die 1 1050 Bruxelles
architecte :	Jean-Benoît Fortgnie, mandataire 5 rue E. Thiebaux 1030 Linkbeek
ingénieur EPB :	Francis Clément FCI Engineering s.p.a. 4 rue Haute Houtinge 1460 Ibre
SITUATION PROJETEE	
PLANS ET COUPES PLANS GENEERAUX: - élévations est et sud	
GEPLANEDE SITUATIE	
PLANNEN EN GEVELPSTAND ALGEMENE PLANNEN: - gevelopstand oost en zuid	
jun 2017	les mesures sont données à titre indicatif
juin 2017	de metingen zijn verstrekt ter informatie
échelle 1/100 schaal 1/100	
SP02	